

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V. 197 Vœu relatif au surcoût postal pour les libraires et éditeurs indépendants.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que depuis 2015 l'application du tarif Colissimo pour l'envoi des livres dépassant les 3 centimètres d'épaisseur ;

Considérant que seules les grandes libraires et maisons d'éditions, ainsi que les géants de l'internet, parviennent à négocier les tarifs de leurs colis ou à contourner les circuits de La Poste ;

Considérant que les éditeurs indépendants, qui approvisionnent les libraires de proximité, doivent également s'acquitter d'un surcoût postal ;

Considérant que pour les envois de livres à l'étranger, la Poste propose un tarif réduit « livres et brochures » ;

Considérant la pétition lancée en février 2018 par l'association Comité Quartier latin, ayant recueilli plus de 3200 signatures, qui demande un « forfait spécial livres » à La Poste ;

Considérant que le principe du prix unique du livre se retrouve biaisé si l'on prend en compte les frais d'expédition ;

Considérant que va dérouler au cours de l'année 2018 un audit du label LIR (Librairies Indépendantes de Référence), conduit par le Ministère de la Culture ;

Considérant l'identité littéraire de Paris et spécifiquement du Quartier latin, qui doit son rayonnement, sa richesse et sa diversité culturelles aux professionnels du livre, et en particulier aux libraires et aux éditeurs indépendants ;

Considérant le courrier daté du 10 avril 2018 adressé à Mme la Ministre de la Culture par Mme la Maire du 5e arrondissement pour défendre la mise en place d'un forfait spécifique pour l'envoi de livres par la Poste ;

Florence BERTHOUT, François-David CRAVENNE, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Brigitte KUSTER et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants,

Emettent le vœu :

- Que la Maire de Paris saisisse la Ministre de la Culture et le Ministre de l'Économie et des Finances pour mettre en place avec La Poste un forfait spécifique pour l'envoi de livres.